Annexe 4 : Liste des activités pouvant être accomplies, selon leur formation, par les intervenants en AAD.

Liste des activités pouvant être accomplies par un(e) Technicien(e) de l'intervention sociale et familiale au domicile des familles[[1]](#footnote-1)

* Réalisation des actes de la vie quotidienne

|  |  |
| --- | --- |
| Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne | * Savoir réaliser les achats alimentaires ;
* Savoir élaborer des menus dans le respect des équilibres nutritionnels, des cultures et habitudes de vie, de l’âge ou de l’état de santé ;
* Savoir entretenir le cadre de vie ;
* Savoir entretenir le linge et les vêtements ;
* Savoir prévenir et corriger les effets liés au manque d’hygiène ;
* Savoir agir pour la préservation de la santé ;
* Prévenir les accidents domestiques.
 |
| Contribuer au respect de l’hygiène | * Repérer les sources d’insalubrité et proposer des solutions préventives et les mettre en œuvre.
 |
| Favoriser la sécurité des personnes aidées | * Contribuer à l’aménagement de l’espace dans un but de confort et de sécurité ;
* Maîtriser les pratiques d’aide à la mobilité des personnes et leur approche ergonomique.
 |

* Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l’autonomie des personnes dans leur vie quotidienne.

|  |  |
| --- | --- |
| Mettre en œuvre un programme progressifd’apprentissage | * Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis ;
* Savoir mettre en œuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées ;
* Savoir transmettre à la personne la capacité d’évaluer elle-même ses réussites et ses besoins ;
 |
| Favoriser l’appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie | * Permettre aux personnes d’intégrer la dimension sociale de l’habitat et du cadre de vie ;
* Faire des propositions de personnalisation de l’habitat ;
* Proposer des solutions pour l’aménagement et l’équipement du logement ou sa réorganisation.
 |
| Conseiller sur la gestion du budget quotidien | * Connaître les principes de base de la gestion d’un budget quotidien ;
* Conseiller sur les achats courants :
* Identifier les situations à risque de surendettement.
 |

* Contribution au développement de la dynamique familiale

|  |  |
| --- | --- |
| Aider et soutenir la fonction parentale | * Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l’enfance ;
* Etre en capacité d’informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis à vis des enfants et de la société ;
* Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs ;
* Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s’appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille ;
* Permettre aux parents de favoriser le développement global de l’enfant et de

l’adolescent ;* Connaître les besoins du nourrisson, de l’enfant et de l’adolescent ;
* Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson ;
* Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des enfants et des adolescents ;
* Participer à l’éducation et à la socialisation de l’enfant ou de l’adolescent ;
* Proposer des activités propres au développement de l’enfant ;
* Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire.
 |
| Accompagner la cellule familiale dans dessituations de modification importante de la vie | * Repérer les conséquences d’une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille :
* Proposer à la famille des modalités d’action adaptées à la nouvelle situation ;
* Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d’un nouvel équilibre de vie ;
* Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l’arrivée d’un enfant au foyer ;
* Participer à l’accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès :
* Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès.
 |
| Favoriser les situations de bientraitance et agir dans les situations de maltraitance | * Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l’enfance ;
* Alerter sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables ;
* Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance :
* Repérer les dynamiques intra- familiales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l’enfance ou des adultes.
 |

* Accompagnement social vers l’insertion

|  |  |
| --- | --- |
| Informer et orienter vers des services adaptés | * Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes ;
* Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s’y inscrire en tant que citoyen ;
* Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel ;
* Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation.
 |
| Accompagner les personnes dans leurs démarches | * Contribuer à l’émergence, à l’élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels ;
* Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes.
 |

* Conduite du projet d’aide à la personne

|  |  |
| --- | --- |
| Participer à la conception et à la mise en œuvre d’actions collectives | * Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d’action ;
* Savoir participer à l’élaboration ou initier des actions collectives ;
* Connaître les techniques d’organisation et d’animation de groupe ;
* Savoir mobiliser les personnes ;
* Savoir évaluer une action collective.
 |

* Communication professionnelle et travail en réseau

|  |  |
| --- | --- |
| Assurer une médiation | * Connaître les principes généraux de la communication interpersonnelle ;
* Identifier les modes de communication des relations familiales, intergénérationnelles et des relations interculturelles ;
* Faciliter l’expression et les échanges entre personnes et entre personnes et institutions ;
* Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits.
 |
| S’inscrire dans un travail d’équipe | * Pouvoir participer à l’élaboration du projet d’établissement ou de service ;
* Connaître les grandes orientations de l’action sociale ;
* Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux ;
* Pouvoir participer à la politique d’amélioration de la qualité engagée par l’établissement ou le service ;
* Savoir prendre et passer le relais à d’autres partenaires, même en urgence.
 |
| Développer des actions en partenariat et en réseau | * Connaître les dynamiques institutionnelles ;
* Identifier les partenaires à solliciter et faire le lien avec son établissement ou service ;
* Pouvoir travailler au sein d’une équipe pluridisciplinaire.
 |

Liste des activités pouvant être accomplies par un(e) auxiliaire de vie sociale au domicile des familles[[2]](#footnote-2)

* Accompagnement et aide aux personnes dans les activités ordinaires de la vie quotidienne

- Aider à la réalisation ou réaliser des achats alimentaires ;

- Participer à l’élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas équilibrés conformes aux éventuels régimes prescrits ;

- Aider à la réalisation ou réaliser l’entretien courant du linge et des vêtements, du logement ;

- Aider à la réalisation ou réaliser le nettoyage des surfaces et du matériel ;

- Aider ou effectuer l’aménagement de l’espace dans un but de confort et de sécurité.

* Accompagnement et aide aux personnes dans les activités de la vie sociale et relationnelles

- Participer au développement et/ou au rétablissement et /ou au maintien de l’équilibre psychologique ;

- Stimuler les relations sociales ;

- Accompagner dans les activités de loisirs et de la vie sociale ;

- Aider à la gestion des documents familiaux et aux démarches administratives.

Liste des activités pouvant être accomplies par un

Accompagnant éducatif et social[[3]](#footnote-3) au domicile des familles

* Contexte de l'intervention

- Réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature ;

- Prendre en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie ;

- Accompagner les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs ;

- Veiller à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagner dans leur vie sociale et relationnelle.

Les interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile. Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent :

- Participer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés ;

- Etablir une relation attentive de proximité, en fonction des capacités potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales) ;

- Soutenir et favoriser la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale ;

- Participer à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie ;

- Contribuer à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social ;

- Selon le contexte, intervenir au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et inscrire son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.

L’Aes transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide proposée. Dans ce cadre, il évalue régulièrement son intervention et la réajuste en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

* Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Liste des activités de l’AES du référentiel de formation professionnelle[[4]](#footnote-4) :

Thématique 1 : Le contexte d'intervention de l'AES

- Prendre connaissance et appliquer les procédures et protocoles de la structure d'emploi

- Prendre connaissance du projet d’établissement et/ou de service ce qui permet de situer ses missions et repérer sa place de professionnel

- Contribuer aux évolutions du projet de la structure d'emploi

- Participer, dans le respect du projet d’établissement et/ou de service, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne, en lien avec l’entourage qu'elle a choisi et l'équipe pluri-professionnelle

- Participer à la définition des objectifs, à l’évaluation du projet personnalisé en fonction des évolutions constatées au quotidien en coopération avec la personne, en fonction de son environnement et avec l'encadrement

- Coordonner son action avec les autres intervenants auprès de la personne, les services sanitaires, sociaux et médico sociaux

- Inscrire son intervention dans un cadre de travail d'équipe, y compris pluri-professionnel et de réseau

- Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles

- Participer au renseignement d’outils d’observation et d’évaluation

Thématique n°2 : Lien avec l'équipe pluri-professionnelle et l'entourage de la personne

- Contribuer aux échanges et à la concertation entre tous les professionnels qui interviennent auprès de la personne quel que soit le lieu d'intervention

- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions à son encadrement, à l’équipe et/ou aux partenaires dans un but de cohérence, d’adaptation et de continuité de l’accompagnement

- Faire part de ses questionnements et des éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet personnalisé à son responsable

- Participer à des réunions d’échange et d’analyse de pratiques

- Expliciter son action en y donnant du sens

- Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et les stagiaires

- Communiquer sur le quotidien de la personne avec sa famille et l'entourage qu'il a choisi

- Etablir, si besoin, selon le contexte, le lien et communiquer avec la famille et les membres de l’entourage, dans la limite de ses responsabilités

- Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs

Thématique n°3 : Hygiène, santé, sécurité de la personne

- Aider, dans le respect de la règlementation et de la dignité de la personne, aux soins d’hygiène en fonction du degré d'autonomie ou du handicap

- Prendre en compte le rythme biologique de la personne

- Aider à la mobilité, au transfert et au déplacement de la personne en garantissant sa sécurité et son confort

- Aider, lorsqu'ils sont assimilés à des actes essentiels de la vie courante, à la prise alimentaire, la prise de médicaments, l'hydratation, la fonction respiration et aux fonctions d'élimination

- Aider à l'habillage et au déshabillage

- Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation ou réaliser des repas conformes aux éventuels régimes prescrits

- Observer, identifier tout état inhabituel de la personne et tout signe potentiellement révélateur d’un problème de santé, de détresse, d'isolement et, de douleur et tout risque de l'environnement

- Informer l'encadrant et/ou les professionnels de santé et les aidants, de tout état inhabituel ou signes d'altération, de détresse, de douleur et de tout risque dans l’environnement de la personne accompagnée

Thématique 4 : Animation de la vie sociale et citoyenne

- Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux

- Favoriser, encourager, soutenir l'intégration en groupe dans le respect des choix et des besoins de la personne

- Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d’échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l’image de soi

- Proposer, concevoir et mettre en œuvre des activités pour une personne ou un groupe et en assurer l'encadrement ou l’animation

- Gérer des budgets d’activités

- Utiliser des outils et supports adaptés dans la réalisation des activités individuelles et collectives

- Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie de la cité par des actions concrètes perceptibles par la personne

- Sensibiliser l'entourage aux difficultés de la personne accompagnée afin de prévenir des situations d'isolement ou de conflit

Thématique 5 : Maintien et/ou développement des capacités de la personne et réponse à ses besoins et attentes

- Prendre connaissance des éléments d’information disponibles sur la situation de la personne

- Collecter les éléments d’information disponibles sur la situation de la personne

- Ecouter et sécuriser la personne dans l'expression de ses attentes quelles que soient les circonstances

- Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne accompagnée, son environnement et l'encadrement, en fonction du projet personnalisé, des souhaits de la personne accompagnée et des évolutions constatées au quotidien

- Mettre en place et réaliser, en fonction des choix et capacités de la personne, des actes et des activités contribuant à développer, maintenir l’autonomie et/ou la vie sociale et en prévenir la perte

- Dialoguer et négocier, avec la personne, des modalités de mise en œuvre de l’intervention dans son cadre de vie

- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, aux attentes et aux besoins de la personne

- Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices par les activités de vie quotidienne

- Accompagner la personne dans la compréhension et l'application des consignes pour favoriser la réalisation d'activité et conforter son autonomie

- Accompagner l’acquisition, le développement ou le maintien des capacités d’apprentissage avec, si besoin, l’utilisation des outils et supports adaptés

- Favoriser, faciliter la communication et l’expression verbale et non verbale

- Mettre en œuvre les modes relationnels et de communication adaptés à chacun

Thématique 6 : Aide et accompagnement dans la réalisation des actes de la vie courante

- Aider la personne à l'aménagement et à l'appropriation de son espace personnel dans le respect de ses choix et de sa sécurité

- Préparer, organiser et favoriser les déplacements de la personne dans son quotidien, à l'intérieur et à l'extérieur de son lieu de vie

- Accompagner ou aider à la réalisation ou réaliser l'entretien du cadre de vie, du linge et des vêtements selon le lieu d'intervention

- Sensibiliser la personne à l’éco-responsabilité

- Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante

- Aider au suivi du budget quotidien

- Aider la personne dans les activités d’écriture, de lecture et d’éveil, de la vie quotidienne

- Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives

1. Extrait du référentiel professionnel publié par arrêté ministériel du 25 avril 2006 relatif au diplôme d’Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (Bulletin officiel n° 2006-5 du ministère de la Santé du 15 juin 2006) [↑](#footnote-ref-1)
2. Arrêté et décret n°2016-74 du 29 janvier 2016 : Diplôme d’AES remplacé par le diplôme d’Etat d’accompagnant éducatif et social (Deaes) [↑](#footnote-ref-2)
3. Extrait de l’arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social [↑](#footnote-ref-3)
4. DEAES Révisé 2021 - Référentiel d'activités –Diplôme d’Etat d’accompagnant éducatif et social [↑](#footnote-ref-4)